Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20260112-D_2026_04-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 19/01/2026
Et
Publication ou notification du : 19/01/2026

L'an 2026, le 12 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DELAHAYE Elisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/01/2026.

Présents : Mme DELAHAYE Elisabeth, Maire, Mmes : TRUCAS Lorraine, VALLAIS Peggy, MM : DESDOIGTS Etienne, FOUCHER Emmanuel, GAUDIN Bernard, GESLIN Serge, MAUPILE Patrick, NEVEU Joseph, OISEL Olivier, PIHOURS Arnaud, TRICOT Nicolas

Excusé : M. PICQUET Joël

A été nommé(e) secrétaire : M. GESLIN Serge

2026-04 – Poste de chargé de coopération CTG - Augmentation du temps de travail

Madame le Maire donne la parole à Madame VALLAIS Peggy qui informe l'assemblée de la réception d'un courrier émis par le Kreizh 23 concernant l'évolution du temps de travail du poste de chargé de coopération CTG.

Celui-ci présente les besoins qui justifient de passer le temps de travail de 80% à 100%.

Madame le Maire présente aux élus les trois hypothèses financières proposées et demande aux élus de statuer.

Après en avoir échangé, délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
- **Valide** l'hypothèse n°2 : passage à 100% avec valorisation de l'expérience.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au dossier.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à transmettre la décision au Kreizh 23.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie,
Le 13 janvier 2026

Le Maire,
Elisabeth DELAHAYE

MAIRIE de BRIELLES 35370

Le secrétaire de séance,
Serge GESLIN